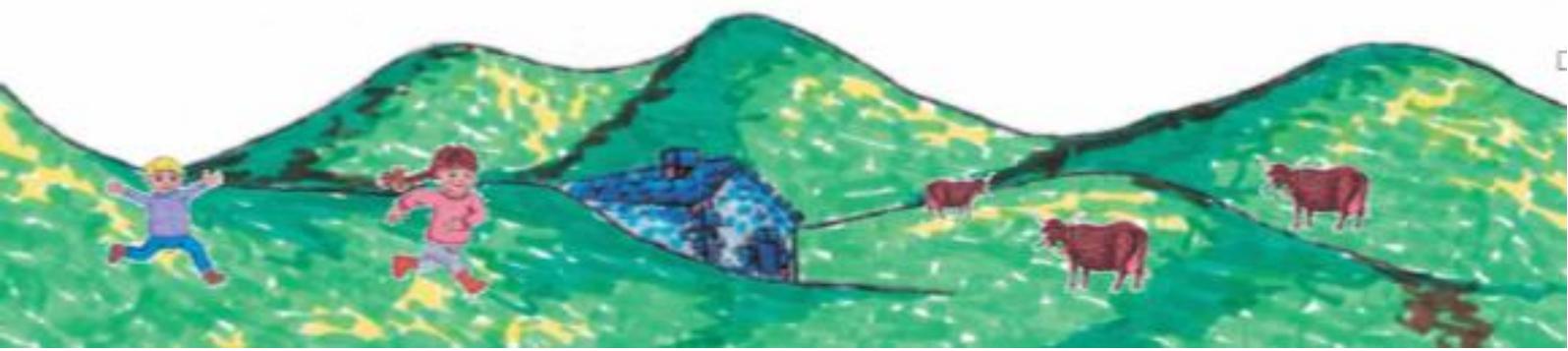


LIVRET D'ACCUEIL

CENTRE D'ACTION MEDICO-SOCIALE PRECOCE



Madame, Monsieur,

Votre enfant va être accueilli au Centre d'Action Médico-Sociale Précoce.

Nous avons rassemblé dans ce livret tous les renseignements concernant le centre et son fonctionnement.

Nous espérons que vous y trouverez des réponses à vos questions.

L'équipe du CAMSP est à votre disposition pour vous fournir des explications complémentaires.

Parler du CAMSP à votre enfant

Il nous paraît très important d'expliquer à votre enfant pourquoi il vient au CAMSP afin qu'il puisse mettre du sens sur les différents accompagnements qui vont se mettre en place pour lui.

Pourquoi venir au CAMSP ?

Parce que chaque enfant est unique et que pour certains, il est difficile de marcher tout seul, de parler, de se tenir tranquille, d'apprendre aussi vite que les autres, ou de jouer avec les autres.

Sommaire

Présentation	4
Les missions	5
Pour quels enfants ?	6
Le soutien proposé.....	7
L'Organisation.....	8
Dispositif théorique de la prise en charge.....	9
Parler des intervenants du CAMSP à votre enfant.....	10
En pratique.....	12
L'arrêt du CAMSP.....	13
Les valeurs.....	14
Parcours à travers les sigles.....	15
Plan d'accès.....	16

Documents associés

Charte des droits et libertés de la personne accueillie

Réf. : ETB/ETH/EXT/00009 (document publié par la direction générale de l'action sociale)

Règlement de fonctionnement du CAMSP

Réf. : FeE/PRC/ENR/00103

Les illustrations de ce livret sont réalisées par les enfants suivis ainsi que les professionnels du CAMSP

Présentation :

Le CAMSP est une structure médico-sociale fondée en 2001 qui dépend du Centre Hospitalier d'Aurillac et s'intègre dans le pôle Mère Enfant du Centre Hospitalier.

Le CAMSP propose des consultations pour les enfants de 0 à 6 ans ; sa vocation est d'assurer une approche la plus précoce et la plus globale possible pour des enfants qui peuvent présenter des difficultés de développement.

Ces actions peuvent se situer dans la continuité des services périnataux (néonatalogie, pédiatrie) et s'articulent en lien avec d'autres professionnels de l'enfance (libéraux, autres structures de soins, PMI, Aide Sociale à l'Enfance, structures d'accueil petite enfance, Education Nationale, Education Spéciale).

Le CAMSP est financé à 80 % par l'assurance maladie et à 20% par le Conseil Départemental du Cantal. Ce budget est géré par le Centre Hospitalier.

Les consultations pour les vaccinations, les maladies... restent confiées au médecin traitant avec le remboursement habituel de votre assurance maladie.



Les missions :

Le CAMSP accueille des enfants de 0 à 6 ans pour :

- ▣ Dépister et diagnostiquer des troubles
- ▣ Proposer un suivi psychologique, psychomoteur, éducatif, orthophonique, ergothérapeutique, kinésithérapeutique et social.
- ▣ Accompagner les familles (parents, frères et sœurs)
- ▣ Favoriser l'adaptation de l'enfant dans ses lieux de vie
- ▣ Informer les familles sur leurs droits et les aider dans les démarches administratives. Les consultations sont financées directement par l'assurance maladie, il n'est pas nécessaire de passer au bureau des entrées. La carte vitale doit être présentée au secrétariat.



Pour quels enfants ?

Le CAMSP est polyvalent, il accueille les enfants domiciliés dans le Cantal ou départements limitrophes qui peuvent présenter :

- ☐ Une histoire périnatale nécessitant une surveillance particulière du développement neuromoteur, sensoriel et intellectuel : Grande prématurité ou difficultés néonatales.
- ☐ Une maladie avérée, connue dès la période néonatale susceptible d'entraîner des handicaps.
- ☐ Un retard de développement : troubles neuromoteurs, sensoriels, entraînant des difficultés d'adaptation dans la vie quotidienne.
- ☐ Des difficultés de comportement, psycho-affectives, des apprentissages...



Le soutien proposé :

Accompagner l'enfant dans la découverte de ses potentialités et l'aider à s'adapter à son environnement (familial, crèche, école...).

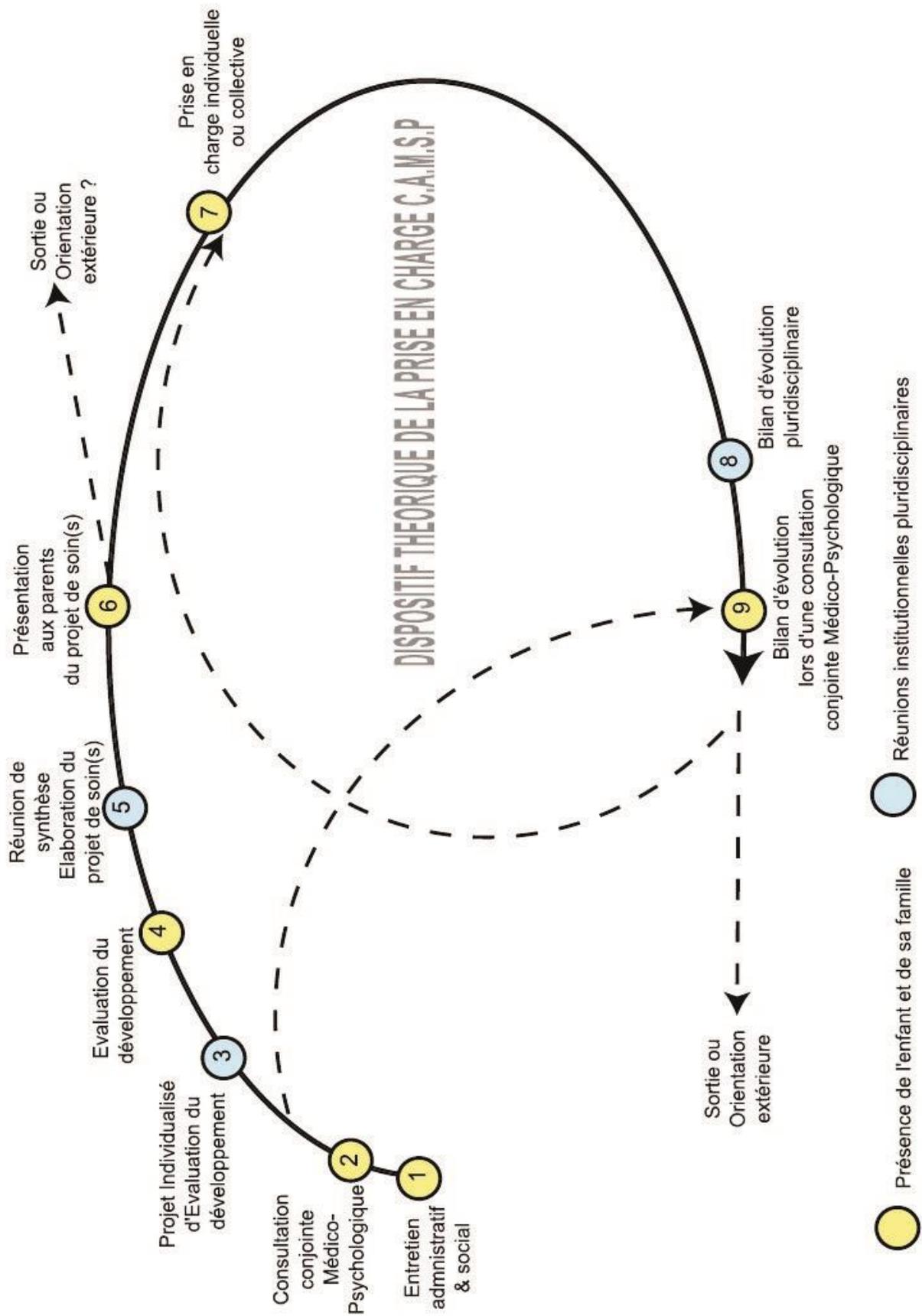
- ▣ Proposer un accompagnement individuel ou en groupe en fonction des besoins de l'enfant.
- ▣ Accompagner et soutenir.
- ▣ Préserver la mise en place des premiers liens Parents Enfants
- ▣ Ecouter et accompagner la famille (parents, frères et sœurs...) et répondre à leurs questions fondamentales sur le développement de leur enfant.
- ▣ Construire avec l'enfant et ses parents un cadre thérapeutique et éducatif et coordonner les soins, les propositions éducatives, l'accompagnement et les liens avec les partenaires.
- ▣ Faciliter son intégration dans ses lieux de vie (halte-garderie, crèche ou école) en collaboration avec les personnels si nécessaires élaborer un projet d'orientation en éducation spéciale. Vous informer de vos droits et vous aider dans les démarches.



L'organisation :

- ☐ La première consultation au CAMSP est réalisée par le pédiatre seul ou conjointement avec un psychologue.
- ☐ A l'issue de cette rencontre, il vous est proposé des bilans complémentaires auprès des différents professionnels du service, en fonction des besoins de votre enfant.
- ☐ Avec votre accord, des contacts peuvent être pris vers les intervenants extérieurs qui connaissent déjà votre enfant (médecins, puéricultrices, enseignants...).
- ☐ Au terme de cette période, les professionnels se réunissent afin de définir les actions à mener et les modalités de prise en charge.
- ☐ Le suivi proposé est co-construit avec vous puis formalisé par le Document Individuel de Prise en Charge. Le projet est revu régulièrement.
- ☐ Selon l'évolution de votre enfant, les besoins thérapeutiques sont réajustés.







Parler des intervenants du CAMSP à votre enfant

▣ LE PEDIATRE :

C'est un docteur spécialisé pour les enfants. Il va te peser, te mesurer et t'ausculter.

Il discutera avec maman et papa de ce qui t'es arrivé depuis ta naissance et de ce qu'il faut faire pour que tu te portes bien. Il pourra te faire dessiner, jouer et parler avec toi. Il y a aussi le docteur des yeux, celui des oreilles ou celui des émotions.

▣ LE PSYCHOLOGUE

En jouant ou en dessinant il discute avec toi tout seul ou en présence de papa et/ou maman, pour t'aider à exprimer tes émotions, tes difficultés à la maison ou à l'école.

▣ LE PSYCHOMOTRICIEN :

Il va jouer avec toi pour découvrir tout ce que tu peux faire avec ton corps, comment être bien dans ton corps et ce qui peut t'aider à réussir quand c'est difficile.

▣ LE KINESITHERAPEUTE :

Il va jouer avec toi et regarder tes pieds, tes mains, tes jambes et ton dos pour t'aider à bouger, courir et sauter. Si c'est difficile de manger il pourra t'apprendre avec des objets rigolos.

▣ L'ORTHOPHONISTE :

Il te propose des livres, des marionnettes, te raconte des histoires pour t'aider à parler.

☐ L'ERGOTHERAPEUTE :

Il va t'aider à utiliser au mieux tes mains et te donner « des petits trucs » pour te débrouiller tout seul à la maison et à l'école.

☐ L'EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS :

Il partage des activités avec toi, pour t'aider à grandir selon ton rythme. Avec ou sans tes parents et peut-être avec d'autres enfants.

☐ L'ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL :

Il intervient plus particulièrement auprès de ta famille. Il informe tes parents sur leurs droits, se met à leur disposition pour un accompagnement dans diverses démarches. Il aide ta famille à trouver des solutions concrètes.

☐ LA SECRETAIRE :

Elle fixe tes rendez-vous avec tes parents. Elle gère également ton dossier administratif.

☐ LE CADRE DE SANTE DU SERVICE :

Il veille au bon fonctionnement du service.



En pratique :

Le camp est ouvert du lundi au vendredi.

Consultations sur rendez-vous :

08 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00

Ouverture du secrétariat :

8 h 15 à 12 h 15 et de 13 h 00 à 17 h 00 (16h00 le vendredi).

- ▣ La secrétaire vous accueille fixe ou modifie vos rendez-vous au CAMSP ; elle assure également la liaison entre vous et les professionnels de l'équipe.
- ▣ Nature et fréquences des séances : votre enfant peut être suivi de façon individuelles ou un sein d'un petit groupe. Les séances ont lieu habituellement une à deux fois par semaine. Les séances peuvent être consécutives.
- ▣ Les groupes sont animés par deux voire trois intervenants de métiers différents.
- ▣ Les séances individuelles durent 30 à 45 mn. Les séances de groupe durent 1 à 2 heures.
- ▣ Le lieu des séances : dans les locaux du CAMSP pour la majorité des séances mais des interventions peuvent parfois avoir lieu à domicile ou sur d'autres lieux de vie de votre enfant.
- ▣ Vos engagements : Votre enfant doit être présent aux séances le plus régulièrement possible. En cas d'annulation, merci de bien vouloir prévenir le secrétariat. Vous avez le droit de mettre fin aux séances proposées en nous prévenant par écrit. Par contre en cas d'absences répétées non justifiées et sans nouvelle de votre part, la prise en charge sera arrêtée sur avis du pédiatre.

L'arrêt du CAMSP :

Après un bilan ou un suivi, l'arrêt des soins au CAMSP est organisé avec la famille lorsque :

- ☐ Votre enfant n'a plus de besoins
- ☐ Les parents ne souhaitent plus poursuivre les soins
- ☐ Votre enfant a besoin d'un service de soin ou d'éducation spéciale plus approprié (libéral, services hospitaliers, service d'éducation spéciale)
- ☐ Votre enfant va avoir 6 ans :

Après le CAMSP il est parfois nécessaire d'envisager un relai vers une autre structure qui correspondra à l'évolution des besoins de votre enfant.

L'équipe est là pour vous accompagner dans cette démarche d'orientation.



Les valeurs :

Nos missions s'appuient sur les valeurs partagées par l'ensemble des CAMSP :

- ▣ L'importance de la prévention
- ▣ La précocité d'intervention, sans attendre le diagnostic pour agir
- ▣ L'approche globale de l'enfant et de sa famille
- ▣ La valorisation des compétences tout en identifiant les déficits
- ▣ La prise en charge ambulatoire et de proximité pour permettre le maintien de l'enfant dans son milieu naturel aussi longtemps que ses besoins et ceux de sa famille le requièrent
- ▣ La mise en place de relais à l'issue de la prise en charge
- ▣ La transdisciplinarité par un travail d'équipe coordonné et par un travail en réseau
- ▣ La promotion de pratiques de qualité régulièrement réévaluées

Mais aussi :

- ▣ La non-discrimination de la personne affectée du fait d'une maladie ou d'un handicap dans l'accès aux soins et dans l'éducation
- ▣ L'enfant, sujet en développement, est au centre du dispositif de soins et de prise en charge
- ▣ La primauté des parents et leur liberté de choix dans les décisions qui s'imposent
- ▣ Le libre accès aux informations concernant la personne malade ou handicapée

Parcours à travers les sigles :

A.J.P.P : Allocation Journalière de Présence Parentale

A.E.E.H. : Allocation d'Education pour Enfant Handicapé

A.E.S.H: Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap

C.A.M.S.P : Centre d'Action Médico-Sociale Précoce

U.L.I.S : Unité Localisé pour l'Inclusion Scolaire

C.M.P.P. : Centre Médico-Psycho-Pédagogique

I.M.E. : Institut Médico Educatif

M.D.P.H. : Maison Départementale des Personnes Handicapées

S.E.S.S.A.D : Service d'Education Spéciale et de Soins à domicile

I.E.S.H.A : Institut d'Education Sensoriel pour Jeunes en situation d'Handicap Auditif

I.M.E : Institut Médico Educatif

U.M.A.S : Unité Mode d'Accueil pour enfants à besoins Spécifiques,

P.M.I : Protection Maternelle Infantile

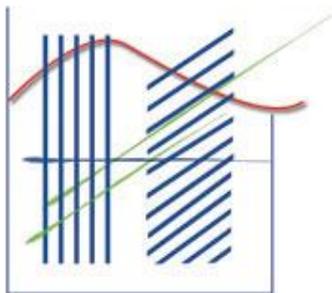
A.S.E : Aide Sociale à l'Enfance

A.E.M.O : Action Educative en Milieu Ouvert

A.E.D : Action Educative à Domicile

C.M.P : Centre Médico Psychologique

Plan d'accès



CENTRE D'ACTION MEDICO-SOCIALE PRECOCE

04.71.46.46.39 - 04.71.46.47.59 - camsp@ch-aurillac.fr

CENTRE HOSPITALIER HENRI MONDOR D'AURILLAC

50, Avenue de la République 15000 Aurillac

